

Zeitschrift:	Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	112 (2014)
Heft:	6
Artikel:	De l'importance d'une collaboration interprofessionnelle dans le cadre de la stratégie "Santé2020" du Conseil fédéral
Autor:	Hanselmann, Verena / Glardon, Olivier-Jean / Buff, Airelle
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-949296

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De l'importance d'une collaboration interprofessionnelle dans le cadre de la stratégie «Santé2020» du Conseil fédéral

De par ses structures de soins, le système de santé de la Suisse est très complexe et sera confronté à de nombreux défis au cours des prochaines années. L'agenda de politique de santé adopté au début de 2013 par le Conseil fédéral sous le nom de «Santé 2020» requiert par conséquent des mesures ciblées et coordonnées qu'il s'agit d'aborder en y impliquant les principaux partenaires de la santé. L'encouragement à la mise en place de structures interprofessionnelles contribue pour une large part à assurer et promouvoir la qualité des soins.

.....
Verena Hanselmann, Airelle Buff, Olivier-Jean Glardon, Berne

«Santé2020»

L'être humain et son bien-être sont au cœur de «Santé 2020»^[1]. En ce sens, il convient de tenir compte des phases successives de la vie et d'axer les mesures à prendre sur les besoins des divers groupes cibles. Les domaines d'action, objectifs et mesures définis dans «Santé2020» contribuent à axer le système de santé sur les défis à venir, à savoir l'augmentation des maladies chroniques non transmissibles, l'évolution des soins, la durabilité d'un secteur de la santé en croissance constante ainsi que le renforcement du pilotage, et à l'améliorer.

La mise en œuvre de «Santé2020» devra prendre dûment en compte la répartition fédérale des tâches entre les différents niveaux de l'Etat – Confédération, cantons et communes. En mettant en place, il y a une bonne quinzaine d'années, la plateforme «Dialogue de la Politique nationale de la santé»^[2] (Dialogue PNS), la Confédération et les cantons ont créé un instrument permettant aux deux partenaires d'échanger sur des thèmes actuels et futurs communs en matière de santé publique et de coordonner le lancement de projets axés sur des solutions. «Santé2020» et sa réalisation feront donc l'objet de discussions intenses dans ce cadre. En outre, de nouveaux acteurs tels que les fournisseurs de prestations, les groupes et associations professionnels joueront un rôle capital dans cette mise en œuvre car la réussite des réformes n'est envisageable qu'avec le concours de toutes les parties prenantes. C'est le 9 septembre 2013 qu'a eu lieu, à l'invitation du conseiller fédéral Alain Berset, la première «Conférence nationale Santé2020». Quelque 350 spécialistes issus de la politique, de l'administration, du secteur des prestations, de la formation, des organisations de patients, du milieu de la prévention,

de la coopération internationale et de l'économie ont assisté à cette conférence et alimenté le débat par leurs propositions en vue de la mise en œuvre concrète de «Santé2020»^[3]. La Fédération suisse des sages-femmes y participait également.

Evolution des soins

La Confédération, les cantons et les acteurs tels que les fournisseurs de prestations, les groupes et associations professionnels, les organisations de patients sont unanimes à dire que les soins de santé doivent absolument évoluer, de façon à pouvoir relever les défis de politique de la santé qui nous attendent ces prochaines années. De l'avis même des participants à la «Conférence nationale Santé2020», la promotion d'une offre de soins moderne, la garantie de qualité des prestations et des soins ainsi que le fait de disposer de davantage de personnel soignant bien formé constituent des priorités pour y parvenir^[3].

Une offre de soins moderne se caractérise entre autres par une approche intersectorielle ou interdisciplinaire étendue à l'ensemble du pays, selon laquelle les patients sont traités de manière différenciée, en fonction de leurs besoins, et surtout en acteurs capables d'autodétermination, à égalité de droits avec les autres au sein du système de santé, et confortés dans ce rôle.

Même dans le domaine de l'obstétrique, les femmes sont considérées de plus en plus comme des clientes du système de santé, aptes à décider elles-mêmes de leur mode d'accouchement. Des travaux menés sur l'accouchement par césarienne ont révélé la nécessité d'approfondir l'étude de ces processus de décision vu le nombre de questions en suspens. Les spécialistes en gynécologie-obstétrique s'accordent toutefois sur le fait que seule une information complète (par exemple, sur les avantages et les inconvénients des diverses méthodes d'accouchement) met les femmes enceintes en situation d'agir en

toute connaissance de cause et donc de décider des prestations dont elles désirent bénéficier ou non pour leur accouchement. Ces informations ne peuvent être élaborées qu'à la faveur d'une communication et d'une collaboration interdisciplinaires, autrement dit réunissant des spécialistes de plusieurs disciplines (gynécologues-obstétriciens, pédiatres) et des sages-femmes, y compris les sages-femmes exerçant dans des maisons de naissance)^[4,5].

La qualité des soins peut être assurée et améliorée en continuant à former en Suisse, en fonction des besoins, des spécialistes de la santé qualifiés dans les diverses disciplines. Ce qui requiert la mise sur pied d'une «stratégie qualitative et quantitative de formation pour le domaine de la santé»^[1:p.5]. Tous les acteurs sont unanimes: il y a lieu de promouvoir de nouveaux domaines professionnels dans la formation des spécialistes de la santé (skillmix, combinaison de compétences), d'instaurer une meilleure interaction et une coopération accrue entre les différents groupes de professions et de renforcer les structures de soins interprofessionnelles^[3].

Interprofessionnalité et qualité des soins: actions à mener et recommandations en matière de formation

Les professionnels de la santé contribuent tous, dans leurs domaines respectifs, à la bonne qualité des soins en Suisse. Dès à présent, de nombreuses équipes interprofessionnelles travaillent en étroite collaboration. Les profondes mutations qu'ont connues la formation et la politique de la santé ces dernières années ont non seulement imposé une redéfinition des rôles et des profils professionnels mais donné naissance à des processus innovants et ménagé une place plus importante à l'interprofessionnalité. Pour pouvoir optimiser les processus thérapeutiques dans l'intérêt des patients, éviter les erreurs et atténuer la pénurie de spécialistes de la santé grâce à une collaboration efficace, les divers groupes de professions doivent, sans perdre de temps, s'atteler à expliciter leur propre rôle, leurs attributions et leurs responsabilités ainsi que ceux des autres groupes. Voilà à quoi sert, entre autres, la formation continue.

Interprofessionalité dans la formation initiale et continue

Les représentants du corps médical, des pharmaciens ainsi que des professions de la santé s'accordent sur la nécessité de placer la formation initiale et continue, qu'elle soit non universitaire, universitaire ou postuniversitaire, davantage sous le signe de l'interprofessionnalité. A cet égard, il appartient aux responsables d'entamer le dialogue et de se mettre d'accord sur une compréhension commune des modèles de rôle et des attentes vis-à-vis des autres professions de santé. Il s'agit en outre de déterminer par quels moyens, à quel moment et par qui ces nouveaux modèles seront le mieux transmis. Dans les hôpitaux et les institutions résidentielles, il convient de créer les conditions de financement, de ressources en personnel et d'organisation favorables à une interprofessionnalité centrée sur les patients.

Barbara Stocker Kalberer

Présidente de la FSSF

Berne



Chère lectrice, cher lecteur,

Les romans historiques mettant en scène des sages-femmes ont la cote. Des héroïnes solitaires, au caractère bien trempé, y sont décrites dans leurs aventures pour accompagner les femmes en couches «entre nuit et brouillard». Aujourd'hui, les héroïnes solitaires se font bien rares et les défis du 21^e siècle en matière d'obstétrique ont bien changé. Il est désormais surtout question de coopération. Les sages-femmes se rassemblent en réseaux et travaillent dans une perspective interdisciplinaire, comme le fait l'«Arcade sages-femmes» de Genève ou le projet «FamilyStart» à Bâle.

Pour s'y préparer, des exercices de simulation permettent à des «équipes au grand complet» de s'entraîner pour pouvoir faire face aux exigences des situations d'urgence et de stress. De telles offres de formation sont à la fois attrayantes et efficaces: les médecins et les sages-femmes s'exercent côté à côté, chacun et chacune profitant du savoir des autres groupes professionnels.

Chez nos voisins, des lignes directrices interdisciplinaires sont élaborées et mises en œuvre. La Suisse n'a pas encore vraiment de tradition en la matière. Mais, la nouvelle brochure d'information «Césarienne» qui sort de presse est pourtant le fruit d'une collaboration entre plusieurs groupements et je m'en réjouis d'autant plus.

Enfin, dans son message sur la stratégie «Santé2020», le Conseil fédéral a clairement annoncé que, pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux de politique de santé, de nouveaux champs d'activités seraient aussi nécessaires pour les sages-femmes. C'est pourquoi une analyse de la répartition des tâches entre le corps médical et le personnel de santé non médical devient indispensable. L'interdisciplinarité est essentielle pour la qualité de notre travail mais une délimitation précise l'est tout autant. Une «lutte de partage» au sein du système de santé a commencé! Pour nous, sages-femmes, il est important que nous occupions tous les secteurs ayant trait à la naissance physiologique.

Bien cordialement, Barbara Stocker Kalberer

La majorité des hautes écoles spécialisées (HES) et des écoles supérieures (ES) ont instauré un enseignement interprofessionnel qui réunit les étudiants des divers domaines professionnels (dont au premier chef les infirmiers, les physiothérapeutes, les sages-femmes, les ergothérapeutes et les diététiciens). Les facultés de médecine développent actuellement des offres interprofessionnelles qui dépassent le cadre du volontarisme et de la participation ponctuelle. Une réflexion fondamentale menée à l'échelle nationale pourrait soutenir, dans la formation médicale, ces efforts d'interprofessionnalité enseignée de façon explicite et contribuer à satisfaire aux exigences légales ainsi qu'aux priorités fixées par le Conseil fédéral en matière de politique de la santé dans «Santé 2020».

Compétences requises pour une collaboration interprofessionnelle

S'intégrer à une équipe interprofessionnelle suppose non seulement d'avoir acquis au préalable les compétences spécifiques à la profession mais encore d'adapter son activité professionnelle à la fonction ou au rôle attribué au sein du groupe ou que l'on y assume. Dans son rapport^[6], le groupe thématique «Interprofessionnalité» de la Plate-forme «Avenir de la formation médicale» s'est employé à recenser les principales compétences requises en vue d'une collaboration interprofessionnelle et à les appliquer aux différents modèles et modules de soins. Les compétences sont ciblées sur les niveaux bachelor/master pour les étudiants en médecine et sur l'échelon bachelor pour les filières des hautes écoles spécialisées ou le niveau diplôme professionalisant pour les filières ES correspondantes. En l'espèce, ce ne sont donc pas les compétences spécifiques à telle ou telle discipline qui comptent, mais les compétences génériques et sociales requises conjointement pour toutes les professions représentées dans le système de santé.

Le modèle 2 (situations d'urgence, soins intensifs), avec son module 1, en livre un bon exemple dans le domaine de l'obstétrique et du rôle des sages-femmes (patiente obstétrique en maternité; péjoration des paramètres vitaux après l'accouchement), qui cible les objectifs didactiques ou, plus exactement, les compétences suivantes:

- communiquer et collaborer efficacement avec les autres professionnels de l'équipe (travail en équipe, importance du langage);
- appréhender et intégrer les formes d'interactions formelles et informelles, y compris les potentiels de conflits;
- assurer la conduite du traitement de manière situationnelle;
- définir les gestes fondamentaux pour la survie du patient (sécurité des soins, y compris à distance, et surcharge de travail).

Les responsables de la formation du niveau tertiaire devraient entamer des échanges intensifs, tant au plan national que local, afin de définir les contenus didactiques interprofessionnels qui, désormais, seront étudiés en commun. Une importance capitale échoit dans ce contexte à la coordination entre les filières conduisant aux diverses professions de la santé, coordination qu'il convient d'améliorer. Le concept proposé par le groupe

thématische repose sur une vision globale de l'interprofessionnalité en Suisse, qui prend en considération l'évolution probable des modèles de soins et, partant, de la collaboration interprofessionnelle (interprofessional collaboration, IPC) ainsi que, en parallèle, l'apprentissage de l'interprofessionnalité (interprofessional education, IPE).

L'évaluation des tables rondes organisées lors de la première «Conférence nationale Santé2020» révèle que les acteurs des domaines de la formation et de la coopération internationale jugent essentielle l'élaboration de la Loi sur les professions de la santé. Cela permettra de lancer de nouveaux modèles de soins, selon lesquels les professions de santé du degré tertiaire devront être intégrées au processus de gestion^[3].

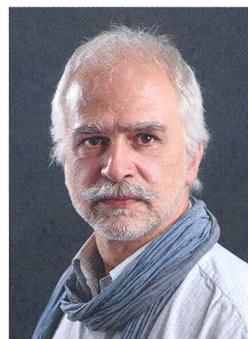
Loi sur les professions de la santé

L'avant-projet de loi sur les professions de la santé (LPSan)^[7] vise à encourager, dans l'intérêt de la santé publique, la qualité de la formation aux professions de la santé enseignées au niveau bachelor des hautes écoles spécialisées (HES) et de l'exercice de ces professions de la santé. Sont concernées les professions d'infirmières, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, de diététiciens/ciennes ainsi que les sages-femmes. Conçue sur le modèle de la Loi sur les professions médicales universitaires (LPMéd) et en cohérence avec la Loi sur les professions de la psychologie (LPSy), elle constitue un ensemble normatif cohérent fondé sur une réglementation guidée par les besoins de la politique sanitaire et de la formation.

La réglementation uniforme des exigences posées à la formation et l'obligation d'accréditation de programmes entendent assurer l'application de normes nationales uniformes dans les professions de la santé, et partant, contribue à améliorer la qualité du système de la santé et la sécurité des patients et de leur entourage.

L'avant-projet de loi LPSan s'inscrit dans la systématique suisse de la formation et maintient la cohérence avec les professions médicales universitaires régies par la LPMéd (médecins, pharmaciens, etc.), avec les professions de la santé régies par la Loi sur la formation professionnelle (LFPr) (par exemple, ambulancier, infirmier ES) et avec les formations professionnelles initiales (par exemple, assistant en soins et santé communautaire). Grâce à la coordination des contenus et des niveaux des formations avec les autres groupes professionnels, l'avant-projet contribue indirectement à la définition du rôle des professions de la santé au sein du système sanitaire. Les compétences génériques et sociales, les aptitudes personnelles et les compétences professionnelles spécifiques qui doivent être transmises au terme du bachelor aux différentes professions de la santé occupent une place importante. Ainsi, les compétences génériques requises sont formulées de manière à favoriser un partenariat efficace aussi bien avec les collègues de travail qu'avec les autres groupes professionnels et à réduire la tendance à l'apparition de «silos professionnels». En contribuant à la création d'une culture et d'un langage de travail interprofessionnel dès la formation de base, les professionnels seront plus enclins à décliner ces compétences dans leur pratique professionnelle ultérieure. Les professionnels de la santé concernés doivent également disposer de com-

Auteurs



Verena Hanselmann lic phil I, cheffe adjointe section politique nationale de la santé; responsable de projet, T +41 (0)58 463 88 21 verena.hanselmann@bag.admin.ch

Airelle Buff MAS Health Economics and Management, lic. oec. responsable de projet, T +41 (0)58 464 06 51 airelle.buff@bag.admin.ch

Olivier-Jean Glardon Dr med. vet., responsable du Domaine accréditation et assurance de qualité, T +41 (0)58 464 02 89 olivier-jean.glardon@bag.admin.ch

pétences professionnelles spécifiques approfondies, qui leur permettent d'exercer leur profession sous leur propre responsabilité professionnelle.

La LPSan uniformisera sur l'ensemble du territoire suisse les conditions d'accès à l'exercice de l'activité économique à titre privé sous sa propre responsabilité professionnelle (dépendant d'une autorisation de pratique cantonale). Elle réglera également les aspects liés à la reconnaissance des diplômes étrangers, conformément aux directives européennes en la matière. Les questions concernant l'accréditation des programmes de formation seront également réglées, en cohérence avec les exigences de la Loi fédérale sur la promotion des Hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des Hautes écoles (LEHE).

Par ailleurs, la consultation publique a permis de questionner la pertinence d'une réglementation des professionnels formés au niveau master of science dans la LPSan, et ce dans l'intérêt de la santé publique et de la sécurité des patients et de leur entourage, puisque ces derniers exercent des compétences et pratiques avancées (par exemple, les infirmiers de pratique avancée APN). Pour la profession de sage-femme, cette question se pose dans la perspective d'éventuels développements de leur profil professionnel. Autrement dit, existe-t-il déjà ou existera-t-il à l'avenir un profil de sage-femme de niveau master, exerçant des compétences cliniques avancées auprès de patientes et nécessitant d'être réglementées? La consultation publique a permis également de sonder la nécessité de prévoir dans la LPSan la création d'un registre actif national des professions de la santé défini par la Confédération. L'avant-projet de loi LPSan fait partie intégrante du Masterplan «Formation aux professions des soins»² [8].

¹ Par analogie avec le registre des professions médicales universitaires, qui existe déjà.

² Initié par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT, et conduit par un comité de pilotage incluant le Secrétariat de l'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, l'Office fédéral de la santé publique OFSP, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP et l'OdASanté.

●

Contact

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Unité de direction Politique de la santé

Division Professions de la santé

Division Stratégie de la santé

CH-3003 Berne

www.bag.admin.ch

Références bibliographiques

1 Département fédéral de l'intérieur (DFI) Politique de la santé: les priorités du Conseil fédéral. «Santé2020», 2013, Berne. www.bag.admin.ch/gesundheit2020

2 www.nationalegesundheit.ch

3 Office fédéral de la santé publique (OFSP) Résumé et évaluation des tables rondes organisées lors de la première conférence nationale Santé2020, le 9 septembre 2013, à Berne. www.bag.admin.ch/gesundheit2020

4 Office fédéral de la santé publique (OFSP) Accouchements par césarienne en Suisse. Rapport en réponse au postulat Maury Pasquier (08.3935), dont le Conseil fédéral a pris acte le 27 février 2013, Berne.

5 Office fédéral de la santé publique (OFSP) Kaiserschnitt-geburten in der Schweiz. Synthese wissenschaftlicher Analysen. Grundlagenbericht zur Beantwortung des Postulates Maury Pasquier (08.3935), 2013, Berne.

6 Office fédéral de la santé publique (OFSP) Rapport du groupe thématique «Interprofessionnalité» de la Plate-forme «Avenir de la formation médicale», 2013, Berne. www.bag.admin.ch/themen/berufe/11724/14204/index.html?lang=fr

7 www.sbf1.admin.ch/berufsbildung/01539/01541/index.html?lang=fr

8 www.gesbg.admin.ch Consultation